



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, ~~JOUVE Rosemonde~~, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

BEDJAOUI Aziza	à	DART Didier
PORTALEZ Marie-Line	à	PEREZ Joseph
DUMAS Anne-Claire	à	FAURE Allain

Etait excusée : JOUVE Rosemonde

Monsieur CASADO Nicolas est nommé secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 25 septembre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire adresse ses condoléances à Madame EUGENE suite au décès de son beau-père.

Monsieur le Maire, avant d'aborder, l'ordre du jour, donne un certains nombres d'informations.

1 – Habitat du Gard

Une réunion s'est tenue le 15 novembre dernier au sujet de la rénovation du bâtiment « Le Mozart ». 37 locataires étaient présents et bénéficieront d'entretiens individuels pour expliquer les procédures.

Monsieur le Maire fait part des diverses travaux et améliorations portés sur les 42 logements. Il s'agit d'un investissement de plus de 2 millions d'euros sans augmentation des loyers.

Monsieur le Maire revient sur la démolition de l'immeuble « le Bach ».

Concernant la réhabilitation du quartier des Pelouses, l'opération se poursuit. L'enchaînement des métiers et des travaux est compliqué.

2 - Pont Georges FRECHE

Le Département commence les travaux en janvier 2018 par la déviation de la route des Baumes, puis le tablier et ensuite le rond-point sur la RN 106.

Monsieur le Maire rappelle que le montant du projet est estimé à 7 millions d'euros pris à charge pour moitié chacun par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. L'éclairage public et les aménagements paysagers sont à la charge des communes des Salles du Gardon et de La Grand'Combe.

3 – Maison de santé pluridisciplinaire

Son ouverture est prévue fin du 1^{er} trimestre 2018. Elle comptera 3 médecins, 4 infirmier(es), 2 kinésithérapeutes, 1 podologue, 1 diététicienne, le laboratoire et 1 local pour accueillir un interne du CHU.

Monsieur le Maire rappelle que cette réalisation a bénéficié de nombreuses subventions. Il remercie la qualité de la collaboration avec Monsieur le Président d'Alès Agglomération.

Les professionnels réfléchissent à la répartition des charges de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne le coût de la location s'élève à 4 € le m².

La commune doit maintenant réfléchir au réaménagement de l'esplanade avec la création de parkings matérialisés, des aménagements paysagers et puis engager une réflexion sur l'emplacement de la fête foraine.



4 – Cimetière de Champclauson

Les travaux avancent selon le calendrier établi et l'agrandissement devrait être abouti dès janvier 2018.

5 – Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Les services du CMPP ne correspondent plus aux besoins. En accord avec les services du Département, nous nous sommes entendus pour un déménagement vers le 1^{er} étage du Centre de Loisirs Française DOLTO. Le dossier de son côté avance aussi.

6 – EPIDE

Monsieur le Maire rappelle les circonstances dans lesquelles la commune de La Grand'Combe a été choisie pour l'installation du 18^{ème} EPIDE. Les négociations menées avec la collaboration de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président d'Alès Agglomération, les anciens députés DUMAS et VERDIER ont permis de concrétiser le choix.

Monsieur le Député GAILLARD a eu confirmation de l'installation de l'EPIDE sur la commune.

Une rencontre s'est organisée avec Madame la Directrice et Monsieur le Secrétaire Général de l'EPIDE afin d'évoquer les prochaines étapes.

Monsieur le Maire indique que les services sont en attente des estimations des services financiers.

Courant janvier, il sera proposé à l'assemblée délibérante de céder une parcelle à l'euro symbolique.

Il sera aussi question de déplacer la statue de Jeanne d'Arc. Courant du premier semestre, l'EPIDE déposera un permis de construire et les travaux débiteront courant du second semestre. L'ouverture est envisagée en octobre 2019.

Cette structure accueillera 150 jeunes par rotation et ouvrira 54 emplois permanents. Une vie sociale et économique va donc se créer autour de l'EPIDE.

Concernant le transport des jeunes, Monsieur le Président du service NTECC a validé la mise en place de navettes.

L'EPIDE est un gros projet qui n'aurait pu aboutir sans le soutien d'Alès Agglomération. Il arrive en cours de mandat et bouleverse le calendrier des projets. Ainsi, la majorité municipale est contrainte de prioriser et donc de repousser le projet du quartier « Forêt – Fougères » qui a tout son sens car des fonctionnaires titulaires, employés par l'EPIDE, peuvent venir s'installer sur la commune.

Le désenclavement de la commune avec la construction du nouveau pont, l'aménagement de l'entrée sud par le Fesc, la rénovation de l'Habitat, l'implantation et le maintien de services à la population sont de gros projets qui ne mettent toutefois pas en suspens les questions de « proximité ».

7 – Lancement d'une étude pour l'EHPAD

Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur GEVA au sujet d'une évolution de l'EHPAD avec la construction d'une unité protégée. A ce jour, les personnes désorientées sont amenées à quitter l'EHPAD. Les contacts ont été pris avec L'Agence Régionale de la Santé et les services du Département. Un budget prévisionnel a été réalisé et les travaux et pourraient débuter fin de l'année 2019. Cette unité permettrait d'asseoir l'EHPAD comme ce fut le cas il y a 15 ans lorsque la maison de retraite a été médicalisée. Aujourd'hui près de 95 % des résidents ont un suivi médical.

8 – Requalification des boulevards

Le projet débutera en 2018 comme convenu avec une consultation de la population sur le thème « dessine-moi les boulevards ». L'objectif de ce projet est d'amener une circulation plus fluide, un espace partagé entre les riverains dans un cadre plus sécurisé.

Monsieur NOUI soulève la question de la sécurisation des voies et la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire répond que cet élément essentiel sera pris en compte dans la concertation. Il assure que la sécurité est une priorité. C'est la raison pour laquelle, les espaces ont été aménagés sur les Pelouses et sont actuellement en cours sur l'avenir Marcel Feydédié.

Monsieur le Maire ajoute également que d'ici 2019 d'autres projets verront le jour :

- le cœur de Village de Champclauson
- une large réflexion sur la gestion économique des fluides avec l'éclairage public.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1 – Décision modificative n°4

Monsieur CASADO Nicolas propose de procéder à des ajustements budgétaires par le biais de la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement – dépenses**

60628	Autres fournitures non stockées	- 10 000 €
61521	Entretien de terrain	- 65 000 €
657362	Subvention au CCAS	60 000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 300 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	700 €

Section d'investissement – dépenses

2132	Immeuble de rapport	- 40 000 €
2188	Autres installations, matériel et outillage tech	- 9 000 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	- 46 900 €
1641	Emprunts en euro	80 400 €
204172	Bâtiments et installations	2 500 €
202	Frais réalisation documents d'urbanisme	13 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

2 – Avance de trésorerie au Centre Social

Monsieur CASADO Nicolas rappelle la décision du 13 mars dernier visant à mettre en place une gestion financière centralisée. Il indique qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 € au Centre Social et ce afin de valider le retard du versement de certaines subventions des partenaires.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

3 – Demande de subvention au SMEG

Monsieur PEREZ Joseph propose, dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier des Pelouses, de déposer une demande de subvention au SMEG pour la mise en discrétion du réseau électrique de la rue des Acacias. Il précise que ces travaux sont réalisés en coordination avec ceux des réseaux téléphoniques et d'éclairage public et entrent dans l'aménagement de l'espace public autour de la rénovation des logements d'Habitat du Gard.

Monsieur PEREZ propose le plan de financement suivant :

Montant total des travaux :	123 751.69 € HT
Participation du SMEG	86 626.18 €
Part à charge de la commune	37 125.51 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

4 – Requalification des boulevards : demandes de subvention

Monsieur PEREZ revient sur la décision du 10 avril dernier de déposer auprès du Conseil Régional une demande de subvention pour la requalification des boulevards Callon et Talabot.

Monsieur PEREZ donne le détail du nouveau plan de financement dont le montant total s'élève à 1 241 027 € HT soit 1 489 232.40 €

Monsieur PEREZ indique que les services du Conseil Régional ont indiqué qu'ils financeraient le projet à hauteur de 200 000 € ce qui induit le provisionnel de financement suivant :

- Conseil Régional	200 000 €
- Conseil Départemental	300 000 €
- Etat (DETR)	300 000 €
- Agglo (FIPC)	120 000 €
- Reste à charge pour la commune	569 232.40 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



5 – Parc photovoltaïque : mise en place d'une mesure de publicité sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Monsieur PEREZ indique que la commune envisage la construction d'une centrale photovoltaïque au sol dans la forêt domaniale du Rouvergue, lieu-dit « Le Grand Baume ». Il détaille le projet et indique qu'il nécessite la mise en compatibilité du PLU et consiste à modifier :

- le périmètre du secteur Nph à réduire de 8 ha au profit de la zone N
- modifier l'article 11 du règlement du secteur Nph concernant la réglementation des clôtures
- corriger du cours d'eau car aucun d'eau ne traverse le site

Monsieur PEREZ indique que le tribunal administratif a désigné un commissaire enquêteur qui sera assurera des permanences en mairie pour recueillir les observations à consigner au registre.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

6 – Vente d'une parcelle de terrain

Monsieur JOUVERT Norbert propose la vente de la parcelle cadastrée section AX n°3 d'une superficie de 1 033 m², Rue de Trescol, à Monsieur FLICI et ce au prix de 3 000 €.

Cette parcelle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines qui mentionne les particularités suivantes :

- la parcelle est bordée par le CD n°406 et elle fait l'objet d'une marge de recul de 15 m à partir de l'axe de la voie
- ensuite, en fond de parcelle, elle est délimitée par une falaise entraînant une nécessaire marge de recul
- ces contraintes limitent la constructibilité, seul des propriétaires riverains pourraient être intéressés

Monsieur JOUVERT indique que ces particularités seront inscrites sur l'acte d'une part, ensuite, il apparaîtra que la commune se désengage d'éventuels risques liés à la falaise. Les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à la majorité
(23 Pour et 5 contre)**

7 – Projets d'écoles 2017-2018

Madame MILLOT Sophie propose, comme chaque année, de soutenir les activités menées dans le cadre des projets des écoles pour l'année scolaire 2017-2018. Les projets ont été examinés en commission « Education » et les sommes suivantes sont arrêtées :

- Ecole Jules Ferry	1 410 €
- Ecole Anatole France	1 950 €
- Ecole Florian	1 400 €
- Ecole Victor Hugo	1 600 €
- Ecole St Pierre	1 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

8 – Participation au financement du fonctionnement des écoles privées

Madame MILLOT revient sur la loi n°2004-809 relatives aux libertés et responsabilités locales et la loi n°2005-380 dite d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école.

A ce titre, elle propose que la commune participe aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et primaires du secteur privé à hauteur de 490 € par enfant résident sur la commune (65 élèves).

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

9 – Rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères

Monsieur le Maire indique qu'en application du décret n°2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères pour l'exercice 2016 doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal des communes membres de la communauté d'Alès Agglomération. Chaque membre a reçu de l'intégralité du document.

**Il s'agit d'un donné acte
Cette question n'appelle pas au vote.**



10 - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Syndicat de la Grand'Combiennne des eaux

Monsieur PEREZ reprend les éléments essentiels du rapport annuel du syndicat de la Grand'Combiennne des Eaux. Le document, dans son intégralité, a été transmis à chaque membre.

Monsieur PEREZ rend compte du nombre de compteurs, du nombre de m³ acheté et celui vendu, l'état des réseaux et les tarifs. Il revient sur le budget et les résultats des analyses effectuées sur l'année.

Monsieur PEREZ donne des informations au sujet du transfert de la compétence intervenant au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur NOUI demande qu'elles seront les incidences sur la tarification.

Monsieur PEREZ partage son analyse et fait un point des avancées de la réflexion en cours.

Monsieur le Maire ajoute que les questions environnementales et la sensibilisation des usagers à l'écologie est essentielle.

Une discussion s'engage sur le sujet

**Il s'agit d'un donné acte.
Cette question n'appelle pas au vote.**

10 – Création de postes

Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire évoluer le tableau des emplois de la collectivité en en créant les postes suivants :

- un poste de technicien pour un agent ayant réussi l'examen professionnel
- un poste d'adjoint administration

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre de la future organisation des services et afin d'intégrer des agents du centre social au sein des services administratifs, il convient de créer :

- un poste d'assistant socio-éducatif
- deux postes d'adjoint d'animation

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

11 – Intégration de primes diverses au RIFSEEP

Monsieur le Maire revient sur l'instauration au sein de la collectivité du RIFSEEP. Il rappelle les objectifs d'harmonisation des régimes indemnitaires et de substitution des primes.

Monsieur le Maire indique que la collectivité attribue certaines primes au personnel en fonction des missions assurées au cours du mois.

Monsieur le Maire propose que les primes soient intégrées dans la part fixe du RIFSEEP à savoir, l'IFSE. Il propose de revenir sur la décision du 20 septembre 2016 en modifiant les taux appliqués aux critères de fonction. Les grades concernés sont adjoints techniques et ATSEM.

Monsieur le Maire donne les nouveaux taux à appliquer au montant maximum réglementaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

12 – Fixation des montants des redevances et autres participations – signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération

Monsieur le Maire revient sur la décision du 25 septembre dernier relative au transfert de la compétence « eau potable et assainissement » collectif et non-collectif » à Alès Agglomération.

Il indique que l'agglomération a délibéré le 21 septembre dernier pour la reprise de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'éviter tout contentieux administratif et financier, et d'un commun accord entre les parties, il a été décidé de signer une convention de délégation de compétence avec Alès agglomération. L'EPCI tirera sa rémunération de l'encaissement des redevances et autres participations dues par les usagers.

Monsieur le Maire donne les tarifs des prestations ainsi que des conditions tarifaires.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



13 – Vœux

A – en faveur de la libération de Monsieur Salah HAMOURI

Monsieur le Maire propose d'adopter un vœu en faveur de la libération de Monsieur Salah HAMOURI rédigé de la manière suivante :

« Depuis plusieurs semaines, notre compatriote Salah HAMOURI est de nouveau emprisonné par l'Etat d'Israël sans qu'aucun grief d'accusation ne soit connu et ne permette sa défense. Il est placé en détention administrative pour une durée de six mois sans inculpation ni jugement.

Plusieurs associations, syndicats, organisations politiques, mais aussi diverses personnalités, réclament la libération de Salah HAMOURI.

Ainsi, le syndicat des avocats de France s'est exprimé le 22 septembre pour demander à Emmanuel MACRON « d'œuvrer pour que la France fasse libérer l'un des siens, avocat injustement soumis à l'arbitraire d'un pouvoir aveugle et sourd ».

La France a pris officiellement position dans cette affaire par la voix d'Agnès ROMATET-ESPAGNE porte-parole du Quai d'Orsay :

« Nous demandons que l'ensemble des droits de Monsieur Salah HAMOURI soient bien respectés et espérons sa libération. Nous demandons aussi que sa famille puisse lui rendre visite ».

« La France rappelle que l'utilisation abusive et systématique de la détention administrative porte atteinte au droit à un procès équitable et aux droits de la défense ».

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères se dit « préoccupé » par le sort de notre compatriote et s'étonne de ne pas disposer d'aucune information sur les charges retenues contre lui.

Considérant que pour Monsieur Salah HAMOURI, les normes du droit international ne sont pas respectées.

Considérant que les élus du Conseil Municipal sont attachés au respect des droits de l'homme.

Le Conseil Municipal de La Grand Combe, réuni le mardi 21 novembre 2017, appelle la diplomatie française à se montrer aussi ferme que par le passé, quand d'autres français étaient injustement détenus en demandant explicitement et publiquement la libération immédiate de Monsieur Salah HAMOURI, en exigeant le respect de l'accord passé par l'Etat d'Israël en 2011 et en intervenant contre toute velléité de rétablir l'ordre de détention administrative.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

B – Pour la sauvegarde des APL

Monsieur le Maire propose d'adopter un vœu pour la sauvegarde des APL rédigé de la manière suivante :

« Le projet de Loi de Finances du Gouvernement concernant la baisse des APL (Aide Personnalisée au Logement) pour les seuls locataires des organismes HLM compensée par une baisse des loyers imposée aux bailleurs sociaux aura des conséquences désastreuses pour Habitat du Gard et par voie de conséquence, pour notre territoire.

Considérant que cette baisse simultanée des APL et des loyers met gravement en péril l'équilibre financier d'Habitat du Gard dès 2018 avec une perte de 7 à 9 millions d'euros soit 12 % à 15 % de ses ressources,

Considérant que ce projet de loi aggravera les inégalités territoriales actuelles en obérant les programmes de constructions et réhabilitations du parc locatif notamment des quartiers sensibles prévus dans le cadre de l'ANRU 2 (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine),

Considérant par conséquence que les conditions de vie des locataires en seront dégradées faute d'entretien des bâtiments et que le manque à gagner pour les 1 200 fournisseurs d'Habitat du Gard fera peser de lourdes menaces sur la vitalité économique et les personnels de leurs entreprises,

Considérant la menace d'une réduction des effectifs au sein de l'Office Public de l'Habitat et jusqu'à sa disparition dans un futur proche,

Considérant pour toutes ces raisons, que les locataires du parc social, nombreux dans notre ville, seront les premiers perdants de cette réforme,

Le Conseil Municipal de La Grand'Combe se prononce contre l'article 52 du projet de Loi de Finances et demande au Premier Ministre et au Ministre de la Cohésion des Territoires de renoncer à la baisse des APL ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



14 – Questions diverses posées par le groupe « Union pour le Renouveau »

Question : Nous savons que la prise en charge de la protection fonctionnelle ne fonctionnera que pour les personnes dont le jugement sera rendu en leur faveur. Dans le cadre d'un contentieux qui vous oppose à un employé municipal et qui se déroulera le Vendredi 15 Décembre au Tribunal d'Alès, il se peut donc, que la Municipalité soit condamnée et amenée à en supporter les frais. De ce fait, à combien évaluez- vous approximativement le montant et surtout en a t'elle les moyens?

Réponse : Monsieur le Maire rappelle que nul ne peut préjuger des délibérés du tribunal. Il convient donc d'attendre la clôture de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**



Patrick MALAVIEILLE